

académie
Créteil



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-de-Marne



Division des élèves
et de la scolarité,

DESCO 1

Affaire suivie par
Christine
SALCIOGLU

Téléphone
01 45 17 61 27
Télécopie
01 45 17 60 87
Mél.

Christine.salcioglu@
ac-creteil.fr

Immeuble le Saint-
Simon
68, av. du général
de Gaulle
94011 Créteil cedex

Créteil, le 6 octobre 2020

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
départementaux de l'éducation nationale
du Val-de-Marne

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles élémentaires
S /c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale
POUR ATTRIBUTION

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale
POUR INFORMATION

Objet : Parlement des enfants - session 2020-2021

Réf :

Le président de l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche organisent conjointement la 25^{ème} édition du Parlement des enfants.

1. Une leçon d'éducation civique

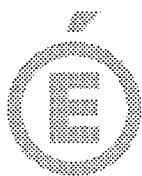
Renouvelé avec succès depuis 1994, le Parlement des enfants offre aux élèves une leçon d'éducation civique grande nature.

Cette opération permet à des élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel.

A ce titre, cette action s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève, visant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Le concours s'articule avec le programme d'enseignement moral et civique dont l'objectif est de transmettre le respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la République, ainsi que la construction d'une culture civique.

En invitant les élèves à s'interroger sur des propositions légales possibles en réponse à un thème donné, en les amenant à débattre, argumenter et échanger sur leurs points de vue et sur les autres propositions de loi faites par d'autres classes, cette opération favorise la consolidation du jugement critique des élèves et sa capacité à argumenter. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans le parcours citoyen de l'élève (circulaire n° 2016-092 publiée au BOEN du 23 juin 2016) inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.



2. Le thème 2020-2021

Le thème annuel retenu pour cette session est : « **L'alimentation durable et équilibrée** ».

Ce thème permettra aux enseignants de mettre en œuvre le programme d'enseignement moral et civique dans l'apprentissage de pratiques et de consommations alimentaires durables et d'aborder des problématiques transversales, telles que la gestion du gaspillage et des déchets, les modalités de production et de transport, de saisonnalité... Il permettra aux élèves, citoyens en devenir, de répondre aux défis de la transition écologique en promouvant, par le biais de la loi, des initiatives et comportements écoresponsables

3. Evolution des opérations

Les services de l'Assemblée nationale et du ministère de l'éducation nationale ont souhaité apporter quelques évolutions à l'opération afin de l'ouvrir à un plus grand nombre d'élèves. Ainsi, pour cette 25ème session, chaque circonscription est représentée par **deux classes** (sur la base de la carte des circonscriptions en vigueur lors des élections législatives de 2012). La proposition de loi sélectionnée par chaque jury académique est transmise au jury national qui en sélectionne quatre à soumettre au vote électronique de l'ensemble des classes participantes. Afin de représenter au mieux le travail législatif, les **quatre classes sélectionnées produisent une courte vidéo mise en ligne** sur le site de l'Assemblée nationale, dans laquelle elles présentent leur proposition de loi. **La proposition qui obtient le plus de votes est déclarée "loi du Parlement des enfants 2021" à l'occasion de la cérémonie organisée à Paris au Palais Bourbon le 15 juin 2021, en présence des quatre classes finalistes.**

4. Calendrier des opérations

• **Au plus tard le lundi 16 novembre 2020 : date limite de candidature des classes**

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2.

L'enseignant qui souhaite participer à l'opération complète la fiche de candidature ci-jointe et l'adresse à l'inspectrice ou l'inspecteur de l'éducation nationale chargé(e) de la circonscription.

Il explique, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération.

Il n'oublie pas de mentionner les coordonnées complètes de l'école, le nom du député et le numéro de la circonscription électorale et, dans la mesure du possible, une adresse électronique où il peut être facilement contacté.

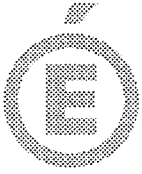
La directrice académique des services de l'éducation nationale choisit les classes par circonscription électorale, après consultation, si elle le juge utile, d'une commission de sélection. Il est opportun que **la même école ne soit pas sélectionnée plusieurs années consécutives.**

• **Au plus tard le lundi 23 novembre 2020 :**

- Envoi des candidatures et sélection des classes au référent académique « mémoire et citoyenneté ».
- La direction académique informe par courrier les directeurs et directrices d'école dont une classe a été retenue.

• **Pour le 14 décembre 2020, dernier délai :** Envoi de la liste des classes participantes aux instances nationales

Dans chaque département, la liste des classes retenues est à renseigner sur le formulaire en ligne prévu à cet effet, à l'adresse www.parlementdesenfants.fr pour le lundi 14 décembre 2020, dernier délai, à l'aide des codes d'accès transmis préalablement par les services de la direction générale de l'enseignement scolaire.



3

• **Au plus tard le vendredi 5 février 2021 :**

L'enseignant adressera avant le 5 février 2021 à la direction académique du Val-de-Marne, service de la DESCO 1 une proposition de loi.

Cette proposition de loi comprend un exposé des motifs d'une page et quatre articles au maximum également rédigés en une page (format A4 :21x29, 7 cm). Elle est rédigée au présent de l'indicatif. Les enseignants veillent à ce que les propositions relèvent bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire.

Toutes les candidatures, ainsi que les formulaires, sont à retourner uniquement par courrier électronique à l'adresse : ce.94desecl@ac-creteil.fr.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'opération aux adresses suivantes :

- Site internet officiel : <http://www.parlementdesenfants.fr/>

- Informations et documents sur Éduscol : <http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>.

- Le site de l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/>

- Carte des circonscriptions électorales : <http://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/carte/FRANCE>

Je vous remercie du concours que vous apporterez à cette opération, afin d'en garantir le plein succès.

Anne-Marie BAZZO